

Droit sur ma petite soeur

Par tifant busch, le 14/12/2016 à 14:21

bonjours,

jai une demi soeur de 7 ans que je ne plus voir car sa mere refuserais et je nest plus de contact avec mon pere qui, etant separé de sa conpagne a laisser la garde exclusive de ma soeur a sa mere, jaimerais savoir si je pourrais demander une garde partager pour pouvoir avoir ma petite soeur car je vien davoir 18 ans et je serais bientot en possesion de mon permis et je pourrais donc aller la chercher. merci de me repondre le plus vite possible

Par fabrice58, le 14/12/2016 à 23:41

Personne n'as de droit sur un être humain.

Vous pouvez demander tout ce que vous voulez sans limites mais il y en a à ce que vous pourrez obtenir. La garde partagée n'existe pas, on parle de résidence alternée.

Vous êtes jeune majeur, vous n'avez donc pas la maturité nécessaire pour élever un enfant même si on peut aussi se poser la question pour nombre d'adultes.

Vous n'avez vraisemblablement pas de revenus, enfin, vous n'avez aucun devoir envers votre sœur, notamment pas de devoir alimentaire. Par conséquent, on voit mal un JAF vous faire confiance car la majorité des jeunes de votre âge à autre chose en tête.

cdt